

## ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA PRESTATION

### Phase 1 : Diagnostic et analyse des pré-requis (5 à 10 heures)

- ↻ Temps d'accueil collectif de session ;
- ↻ Entretiens individuels d'exploration de la situation sociale, médicale, professionnelle et personnelle du bénéficiaire ;
- ↻ Investigations médicales complémentaires (Tests neuropsychologiques, etc.) ;

### Phase 2 : Evaluation des potentialités de la personne (15 à 20 heures)

- ↻ Ateliers d'évaluation pratique ;
- ↻ Entretiens individuels d'identification des moyens à mobiliser, valorisation des potentiels et investigations socio-professionnelles ;
- ↻ Ateliers collectifs ;

### Phase 3 : Mobilisation de la personne sur son projet professionnel (15 à 25 heures)

- ↻ Ateliers collectifs (Emergence de projets et communication avec l'entreprise) ;
- ↻ Entretiens individuels (Identification des objectifs, appropriation du projet, etc.) ;

### Phase 4 : Appui à l'immersion en entreprise (10 à 20 heures)

- ↻ En appui des phases 2 et 3 (Préparer à l'immersion en entreprise, affiner les évaluations, etc.) ;

### Phase 5 : Immersion en entreprise (70 heures au plus)

### Bilan et restitution du Plan d'action (5 heures)

---

**Chef de projet** : Françoise NEYME (fneyme@crepse.fr)  
**Traitement administratif des prescriptions** : admission@crepse.fr



Action courte  
financée par l'Agefiph

**Élaboration de Projet  
Professionnel pour personnes  
victimes de lésions cérébrales**

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE (42)

**AREPSHA – CREPSE**  
**5, rue Auguste-Colonna – 42100 SAINT-ÉTIENNE**  
**Tél : 04 77 57 54 05 / Fax : 04 77 57 59 27**  
**Renseignements : fneyme@crepse.fr**

## OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA PRESTATION

- ♦ Repérer les atouts et les capacités de la personne afin de construire et valider un projet professionnel réaliste, compatible avec le handicap « lésions cérébrales » et le marché de l'emploi.
- ♦ Identifier un plan d'action permettant au prescripteur d'enclencher la suite du parcours.

## PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ-REQUIS

- ♦ Demandeurs d'emploi en situation de handicap, porteurs d'une lésion cérébrale acquise, dont le handicap nécessite une expertise particulière dans le domaine des lésions cérébrales et l'élaboration de projets professionnels.
- ♦ Personnes victimes d'une lésion cérébrale objectivée, en capacité de travailler au moins à temps partiel et orientées sur le milieu ordinaire de travail.

## PRESCRIPTEURS

- ♦ Cap emploi
- ♦ Pôle emploi
- ♦ Missions Locales

## MODALITÉS

- ♦ Prestation basée sur une alternance de séquences individuelles et collectives et une immersion en entreprise.
- ♦ Durée de l'action : 140 heures maximum sur une période de 4 mois maximum, dont 70 heures en entreprise.
- ♦ Lieu de l'action : le CREPSE, à Saint-Étienne.

Fiche de prescription à envoyer au CREPSE par mail ([admission@crepse.fr](mailto:admission@crepse.fr)), par fax (**04 77 57 59 27**), ou par courrier (**5 rue Auguste Colonna, 42100 Saint-Étienne**).

Pour démarrer une session, 5 prescriptions minimum sont obligatoires.

Chef de Projet : Françoise Neyme ([fneyme@crepse.fr](mailto:fneyme@crepse.fr))

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES SESSIONS 2013

- ♦ Du 07/01/2013 au 26/04/2013 – Bilan final le 26/04/2013.
- ♦ Du 11/02/2013 au 31/05/2013 – Bilan final le 31/05/2013.
- ♦ Du 18/03/2013 au 05/07/2013 – Bilan final le 05/07/2013.
- ♦ Du 13/05/2013 au 13/09/2013 – Bilan final le 13/09/2013.
- ♦ Du 03/06/2013 au 04/10/2013 – Bilan final le 04/10/2013.
- ♦ Du 02/09/2013 au 20/12/2013 – Bilan final le 20/12/2013.